

## **MODIFICATION TARIFAIRE HEBERGEMENT**

A Briare, le 1<sup>er</sup> mai 2020

Madame, Monsieur,

Suite à l'arrêté du Conseil départemental du Loiret, les tarifs d'hébergement s'appliquent comme suit au 1<sup>er</sup> mai 2020 :

<b>USLD</b>	<b>Tarif avant 01/05/2020</b>	<b>Tarif au 01/05/2020</b>
Hébergement (+60 ans)	57.42 €	Reste inchangé depuis le 01/03/2020
Hébergement (-60 ans)	78.29 €	Reste inchangé depuis le 01/03/2020
GIR 5 et 6 - Ticket Modérateur	5.90 €	Reste inchangé depuis le 01/03/2020
Ci-dessous les montants à régler en supplément pour les personnes qui dépendent d'un département autre que le Loiret, selon leur niveau de perte d'autonomie :		
GIR 1 et 2	21.63 €	Reste inchangé depuis le 01/03/2020
GIR 3 et 4	13.74 €	Reste inchangé depuis le 01/03/2020

<b>EHPAD</b>	<b>Tarif avant 01/05/2020</b>	<b>Tarif au 01/05/2020</b>
Hébergement (+60 ans)	57.35 €	Reste inchangé depuis le 01/03/2020
Hébergement (-60 ans)	74.81 €	Reste inchangé depuis le 01/03/2020
GIR 5 et 6 - Ticket Modérateur	6.33 €	<b>4.73 €</b>
Ci-dessous les montants à régler en supplément pour les personnes qui dépendent d'un département autre que le Loiret, selon leur niveau de perte d'autonomie :		
GIR 1 et 2	24.98 €	<b>16.85 €</b>
GIR 3 et 4	15.83 €	<b>10.71 €</b>

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

La direction.

Mme PAUVERT Anne-Gaëlle